Sinistre dentaire reconnu par un expert et soins de restauration

Par Visiteur
Je suis victime d'un sinistre dentaire reconnu par expert et donne lieu à des soins de restauration. Or malgré les
excellents soins de rstauration prodigués par un éminent spécialiste, il y a constammen rechutes avec nécessité de
poursuivre les soins, ceux-ci étant directement lés à la faute initiale retenue. Or la compagnie d'assurances demande

une consolidation. Dois-je l'accepter avec réserve ou la refuser en raison du on-achévement des soins et dans l'attente

d'un résultat satisfaisant ?

Cher monsieur,

Par Visiteur

Je suis victime d'un sinistre dentaire reconnu par expert et donne lieu à des soins de restauration. Or malgré les excellents soins de retauration prodigués par un éminent spécialiste, il y a constammen rechutes avec nécessité de poursuivre les soins, ceux-ci étant directement lés à la faute initiale retenue. Or la compagnie d'assurances demande une consolidation. Dois-je l'accepter avec réserve ou la refuser en raison du on-achévement des soins et dans l'attente d'un résultat satisfaisant?

A mon sens, mais cela n'engage que moi, vous devez la refuser dès lors que vous êtes persuadé que le sinistre n'est pas consolidé. Évidemment, tout ceci ne vaut que si l'assurance vous propose une provision.

Car l'important, c'est bien d'être indemnisé mais aussi, de ne pas toucher son indemnisation dans longtemps!

Très cordialement.